

ABBAYE DE LA FILLE-DIEU, ROMONT

RESTAURATION DE L'ORGUE DE CHOEUR

DOSSIER APRES TRAVAUX

JUILLET 2000

Index

Texte de présentation

Rapport du 15.2.1996 de F. Seydoux, expert cantonal

Relevé de l'orgue de choeur de l'Abbaye de Hauterive

Photo de l'orgue de Hauterive

Emplacement de l'orgue dans l'église abbatiale de la Fille-Dieu, plan 3.523

idem en coupe, plan 3.524

Photos de l'orgue de choeur de la Fille-Dieu, après restauration (photos T. Mikulas, juillet 2000)

Contrat avec l'atelier Füglister

Devis récapitulatif et factures

ABBAYE DE LA FILLE-DIEU, ROMONT

Projet de restauration de l'orgue Descriptif

Introduction

- L'église abbatiale a fait l'objet d'une importante opération de restauration, entre 1991 et 1996. L'hôtellerie qui avait été construite en 1872 dans la partie ouest de la nef médiévale a été supprimée. Les travaux de démontages et de restauration ont permis de remettre en valeur l'espace de la nef médiévale ainsi que d'importantes structures anciennes conservées (murs et enduits anciens, encadrements de portes et de fenêtres, peintures murales (XIVème et XVIème siècle), piliers en chêne du XVème siècle, etc...).

La restauration de l'église a permis à la Communauté des moniales de retrouver l'emplacement primitif de leur choeur, au centre de la nef. Les stalles de 1618, qui avaient été déplacées à l'église de Billens en 1913, ont pu être récupérées et restaurées pour former le mobilier du choeur des moniales.

L'ancien choeur, situé depuis 1730 dans l'aile est du monastère baroque et que les moniales ont quitté pour s'installer dans l'église, a été aménagé en sacristie et chapelle intérieure pour les moniales.

Restauration de l'orgue de choeur

L'orgue de choeur était situé, avant restauration, sur la tribune de l'ancien choeur dans l'aile est du monastère. L'instrument, pneumatique, était de qualité médiocre et le buffet récent et sans intérêt.

L'étude de M. François Seydoux, expert cantonal, a cependant montré que l'instrument contenait des jeux d'un orgue de choeur ancien qui a été attribué au facteur d'orgues Aloys Mooser. D'autres parties de l'instrument encore plus anciens ont été attribuées à S. Manderscheidt (auteur du petit orgue de la chapelle de l'hôpital des Bourgeois, ou de l'orgue de choeur de la cathédrale St-Nicolas, à Fribourg).

La similitude de l'orgue ancien de l'orgue de la Fille-Dieu avec un orgue de choeur situé à l'Abbaye de Hauterive a été démontrée. L'orgue de Hauterive qui est également une oeuvre d'Aloys Mooser est dans ses dimensions, sa structure et sans doute l'expression de son buffet est certainement très proche de ce qu'était l'orgue de la Fille-Dieu à l'origine.

Le projet de restauration, établi sur la base des études de M. Seydoux, a donc pris le parti de la restauration des jeux anciens et la reconstruction d'un orgue basé fidèlement sur le modèle de celui d'Hauterive. Des éléments retrouvés à la Fille-Dieu, en particulier un fragment de l'ancienne chape, a permis de confirmer certaines hypothèses et d'attester, en particulier, de la couleur historique de l'instrument.

Le travail de restauration a été confié à la manufacture d'orgues H.-J. Füglister, à Grimisuat (VS). Cette attribution a été faite en accord avec les experts. Les sculptures et les dorures ont été attribuées à M. W. Furrer, à Brig.

Opération de restauration

Les travaux de restauration ont été entrepris de février 1998 à avril 1999, en commençant par le démontage de l'instrument situé dans l'ancien choeur (aile est du monastère), durant les travaux d'aménagement de ce dernier. Le travail de restauration a été suivi de près par M. Seydoux, expert cantonal.

L'emplacement de l'orgue dans l'église a fait l'objet de plusieurs essais et variantes. Pour finir, c'est l'emplacement envisagé initialement, c'est-à-dire à l'angle sud-est des stalles, qui a été retenu.

Conclusion

La restauration de l'orgue de la Fille-Dieu représente la mise en valeur d'un objet important du patrimoine du monastère et d'un témoin de l'oeuvre du facteur Aloys Mooser.

De plus, l'orgue de la Fille-Dieu est un des instruments qui possède la tuyauterie parmi la plus ancienne du canton, puisque, comme pour l'orgue de Hauterive, A. Mooser a réutilisé du matériel ancien.

Il s'agit donc d'un instrument de grande valeur historique.

Cette réalisation, rendue nécessaire par le déplacement du choeur des moniales, est une opération de restauration qui se situe dans la continuité logique des travaux de restauration de l'église abbatiale.

Le Mont-sur-Lausanne, le 10 juillet 2000

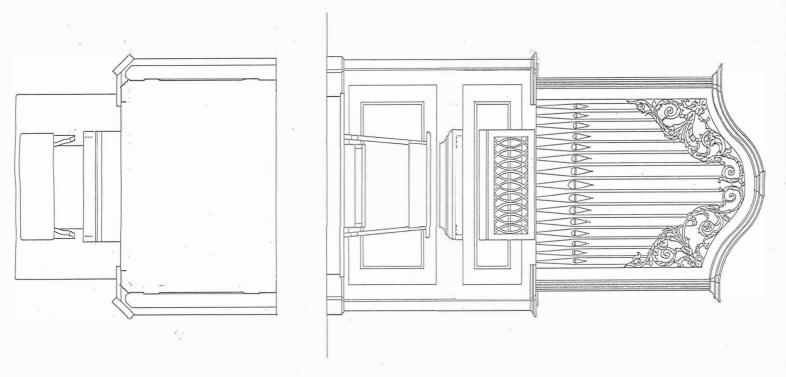
T. Mikulas. architecte EPFL- SIA

Dans l'orgue actuel de la Fille-Dieu près de Romont, dont les dernières transformations datent des années 1954 (Emile Dumas), 1934 (Joseph Wolf et Jean Bénett), 1922 (Henri Wolf-Giusto), une transformation fondamentale ayant été opérée en 1912 (Henri Wolf-Giusto), se cache un important matériel ancien (Aloys Mooser, Sébald Manderscheidt etc.). En effet, le célèbre constructeur du grand orgue de St-Nicolas a effectué un travail, au début du siècle passé, duquel subsistent encore la chape de façade d'un instrument qui représente une similitude frappante avec celle du petit orgue actuellement placéedans la salle St-Bernard de l'Abbaye de Hauterive. Cette ressemblance concerne d'ailleurs aussi la tuyauterie ancienne, abstraction faite du jeu de Principal 8' de Mooser qui avait été placé par Henri Wolf-Giusto en 1912 dans l'orque de la Fille-Dieu (il avait enlevé ce jeu au Grand Positif de St-Nicolas (= 2^d Principal 8' de ce clavier) lors de la transformation de ce dernier instrument.

Mis à part le matériel de tuyauterie ancienne qui se trouve dans l'orgue de la Fille-Dieu lui-même, il subsiste encore, dans les archives de la dite abbaye, un jeu de Flûte 4' en bois très ancien. Il est prévu de faire renaître avec le matériel ancien (Mooser, Manderscheidt et autre(s)) - à l'exception du Principal 8' - un orgue de choeur à l'image de celui de la salle St-Bernard de Hauterive, instrument qui devrait se prêter fort bien à l'accompagnement et qui, comme celui de Hauterive, disposait sans doute aussi d'un jeu de 8' à la pédale. Une telle restauration/reconstruction ne serait nullement hypothétique étant donné que le petit orgue de Hauterive nous donne toutes les indications nécessaires quant aux pièces disparues entre-temps à la Fille-Dieu. Il s'agirait donc de réutiliser scrupuleusement le matériel encore existant et de reconstruire le reste en se basant fidèlement sur le petit orgue de Hauterive.

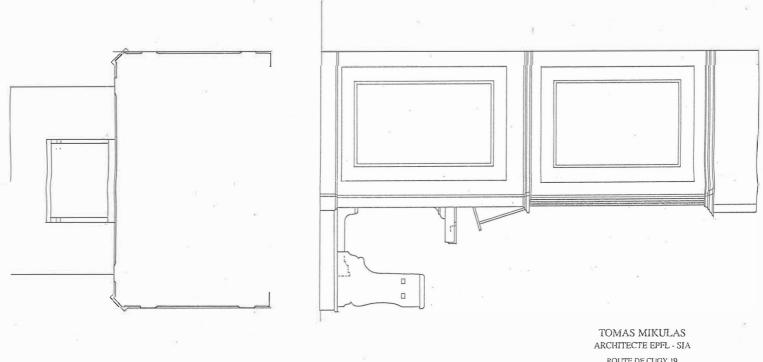
Quant au matériel plus ancien que celui de Mooser et qui fut réutilisé par ce dernier, j'ai pu y déceler notamment de nombreux tuyaux dus au célèbre facteur Sébald Manderscheidt; il provient sans aucun doute d'un orgue qui avait été acheté, en 1735, au Conseil de Romont.

Fribourg, le 15 février 1996



PLAN PARTIE HAUTE

ELEVATION FRONTALE



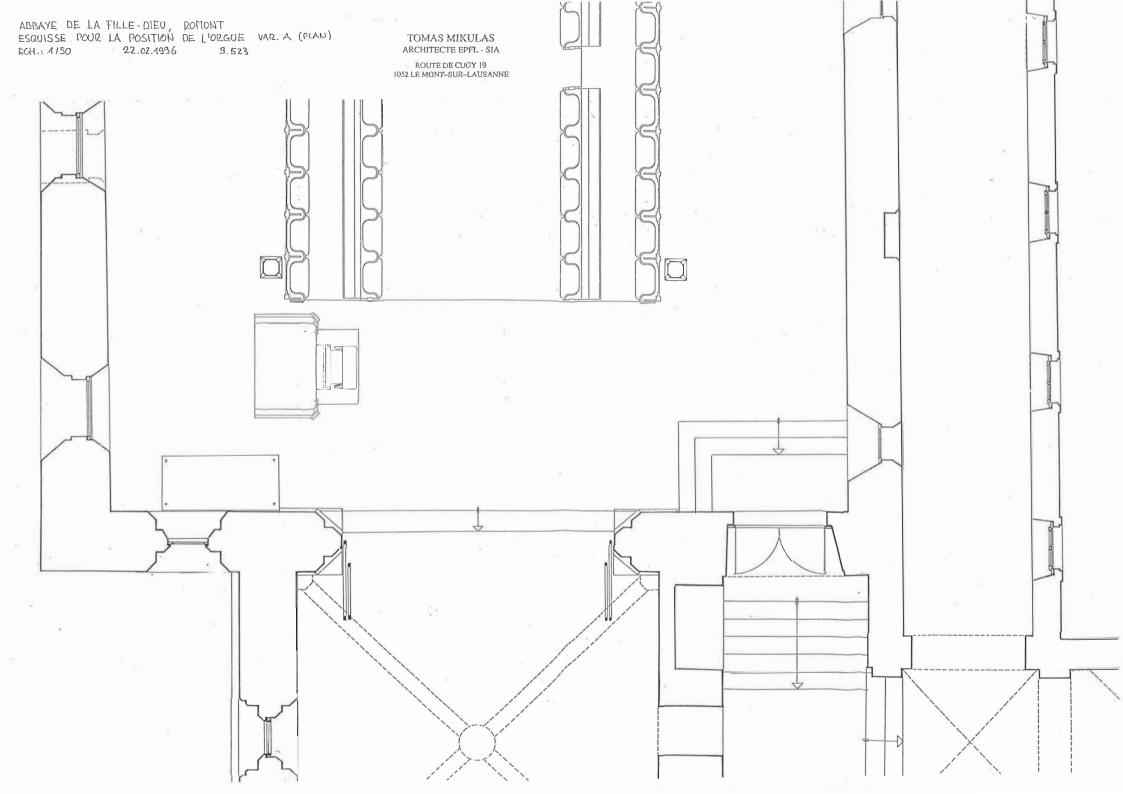
PLAN PARTIE BASSE

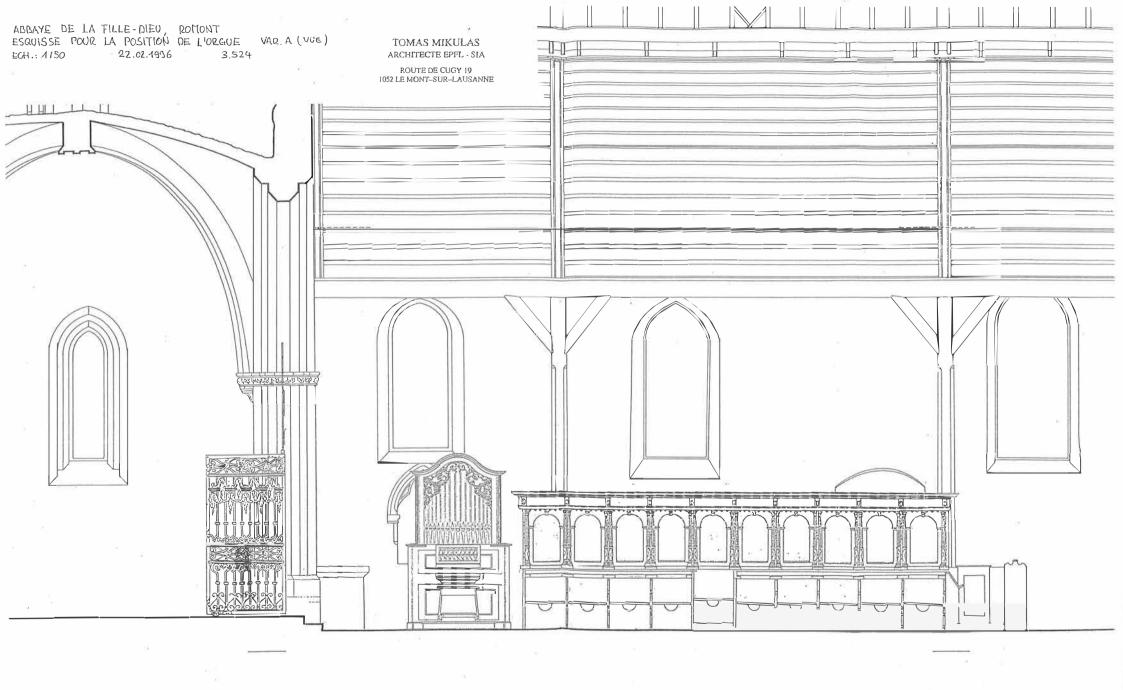
ELEVATION LATERALE

ROUTE DE CUGY 19 1052 LE MONT-SUR-LAUSANNE



Orgue de choeur de l'Abbaye de Hauterive (FR) photo 24.5.1991



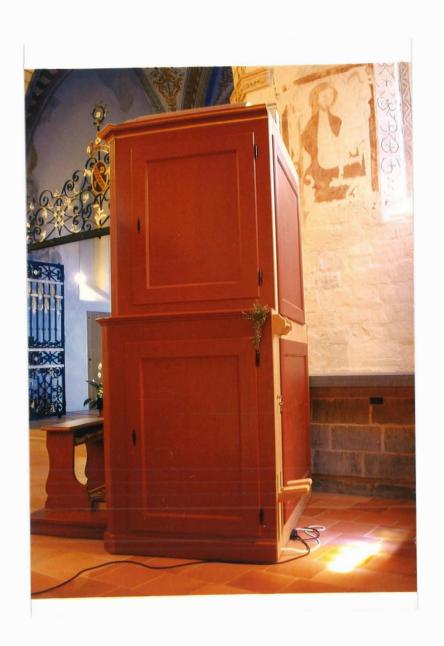




Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur après restauration photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur après restauration photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, vue latérale photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, détails photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, détails photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, détails photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, détails photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, détails photo 5.7.2000



Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur, clavier et pupitre photo 5.7.2000

	CONT	RAT		
	concerna	int la	#	
RECONSTR	DOUT I'Abbay	50.0	ue de Choeu	r
	FILLE-I	**		
	Romo	ont	al .	
	entre			
L'Abbaye de la Fille-Die mité de l'Association de en qualité de mandatair	es amis de la Fille-Dieu)		oesse (assisté	e du Co
La Manufacture d'orgu Füglister en qualité de constructe		uat, représentée p	oar Monsieur	Hans .
il	est passé le contrat d'e	entreprise suivant :	, v	

100. CONDITIONS GENERALES DE CONSTRUCTION

L'Abbaye de la Fille-Dieu à Romont, représenté par la Révérende Mère Abbesse et assistée du comité de l'Association des Amis de la Fille-Dieu charge la maison *manufacture d'orgues Füglister à Grimisuat* de la reconstruction / restauration de l'orgue de Choeur pour son église, selon devis du 7.06.1996.

200. OBLIGATIONS DU FACTEUR D'ORGUES

210. Le facteur d'orgue se charge de reconstruire et de restaurer l'instrument avec la **composition** ci-après. Il s'agit de la reconstruction d'un orgue similaire à celui du couvent de Hauterive, conforme au style et à la facture de l'époque.

Remarques générales:

Les **experts** sont : Monsieur Rudolf Bruhin, pour la confédération et Monsieur François Seydoux, pour le canton.

Après le démontage de l'orgue existant et avant de procéder à aucune intervention, il sera effectué un inventaire détaillé du matériel historique. Monsieur Seydoux s'est déclaré prêt à effectuer cet inventaire.

Après avoir effectué cet inventaire le facteur d'orgues fera, avec les experts, le projet définitif de la restauration / reconstruction. Le facteur d'orgues travaillera étroitement en lien avec les experts et s'engage à respecter scrupuleusement le matériel d'origine sans en toucher la substance historique. Les procédés de restauration seront soumis et agréer avec les experts. L'exécution des pièces reconstitués se fera étroitement d'après le modèle de l'orgue de la salle St. Bernard à Hauterive et toujours d'après les règles d'art.

Composition

Clavier Do₁ - fa₅ 54 notes

Ι.	Douldon	0	
2.	Gambe	8'	Do ₁ - Si ₁ basse commune avec le Bourdon 8'
3.	Principal	4'	neuf étain

3. Principal 4 neur, 4. Flûte 4'

5. Flûte bouchée 4' jeu ancien en bois

6. Flageolet 2' neuf, étoffe Tremblant

Pédale Do₁ - do₂ 13 notes

7. Octave 8' neuf, bois

211. SOMMIERS

à gravures et coulisses en bois de chêne de premier choix. Les soupapes seront en sapin fin, garnies de peau de mouton. Copie des sommiers de Mooser de Hauterive avec le même ordre d'emplacement des jeux.

212. TRACTION

la traction mécanique sera entièrement copiée d'après l'orgue de Hauterive avec des abrégés "à agrafes". Les vergettes seront en sapin fin.

213. TIRAGE

Les manettes de registre en bois de poirier seront disposées de chaque côté du clavier. Les rouleaux de registre de section octogonale et leur cadre seront en bois de chêne, les balanciers en poirier.

214. SOUFFLERIE

moteur triphasé, silencieux, monté dans une caisse insonorisée. La soufflerie sera conforme au style et à la facture de l'époque. Elle sera garnie de peau de mouton de premier choix et munie d'un réducteur de pression pour le ventilateur électrique. Le porte-vent sera en bois massif.

215. BUFFET

Le buffet sera construit selon les règles d'acoustique et de résonance d'après le modèle de Hauterive - en chêne massif naturel et ciré ou en sapin avec cadres et panneaux (polychromie et sculptures non comprises). Si l'orgue est adossé au mur, le buffet sera muni de roulettes, permettant ainsi de le déplacer pour les besoins des services d'entretiens et d'accordage.

216. CONSOLE

elle sera conforme à celle de Hauterive et comportera :

- un clavier de 54 touches,
- un pédalier de 13 notes en chêne massif,
- un banc d'orgue et 6 manettes de registre,
- un pupitre aéré de 833mm de longueur.

217. TUYAUTERIE

La tuyauterie sera en matière noble, - de l'étain et du plomb pour les tuyaux métalliques et du bois massif sélectionné pour les tuyaux en bois.

L'accordage et le tempérament seront établi d'après l'analyse des tuyaux anciens et d'entente avec les experts.

- 220. MONTAGE, TRANSPORTS, ACCORDAGE et HARMONISATION de l'orgue.
- 230. LIVRAISON de l'orgue, 20 mois à partir de la commande.

300. OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

310. L'installation des lignes électriques d'alimentation pour le moteur, selon les indications du facteur d'orgues.

320. PRIX fixe (TVA 6,5% incluse)

Fr. 120'800.-

payable en trois versements:

Fr. 40'300.- à la commande/signature du contrat,

Fr. 40'300.- à la fin des travaux de montage dans nos ateliers,

Fr. 40'200.- à la fin des travaux d'harmonisation dans l'église et réception par le maître de l'ouvrage.

400. CLAUSES SPECIALES -

410. GARANTIE

elle s'entend pour une durée de <u>dix ans</u> pour tous défauts de fabrication dès le jour de la réception des orgues, à condition que l'orgue puisse être accordé régulièrement (une ou deux fois par année) pour la même durée par notre personnel qualifié.

Les dégâts dus à une hygrométrie anormale ne seront pas couverts par cette garantie. (Humidité normale entre 40% et 75% rel.)

420. VALIDITE

ce contrat prendra effet à la date de la signature et du premier versement. En outre valent les "Conditions générales" du groupement Suisse des Facteurs d'orques GSO, jointes à ce contrat.

430. Sont inclus dans ce prix:

- les plans, les mesures sur place et les entretiens nécessaires à cette réalisation.
- tous les frais de déplacement des ouvriers pendant le montage des orgues,
- tous les frais de transports et d'assurances de l'orgue jusqu'à la date de son installation,
- tous les frais de déchargement et le transport de pièces lourdes,
- le démontage et le transport de l'orgue existant dans nos ateliers.

440. Ne sont pas compris dans ce prix :

- les travaux d'installation électrique pour le moteur de la soufflerie,
- les claires-voies sculptées, la polychromie et les dorures,
- les frais et honoraires des experts,
- les analyses éventuelles (dendrochronologie / métallurgie),
- une éventuelle augmentation de la TVA.

Romont et Grimisuat, le 11 Sefitembre 1997

Le Maître d'ouvrage :

Le facteur d'orgue

S. M. H. Berthet abbeco



Commission des biens culturels

Kulturgüterkommission

1700 Fribourg/Freiburg Chemin des Archives 4

Abbaye de la Fille-Dieu

TEL. 026 - 305 12 87 FAX 026 - 305 13 00

1680 ROMONT

Fribourg, le 12 Février 1998 MTT/et

Concerne: Romont, Abbaye de la Fille-Dieu, orgue de choeur Demande d'octroi de subvention

Révérende Mère Abbesse,

Le bureau de la Commission des biens culturels a examiné dans sa séance du 12 février 1998 votre demande d'octroi de subvention du 18 décembre 1997 pour les travaux de conservation et restauration de l'orgue cité en marge.

A l'achèvement des travaux, le bureau de la Commission des biens culturels préavisera favorablement à l'attention de l'autorité compétente, dont la décision demeure réservée, l'octroi d'une subvention. Le versement de la subvention sera effectué selon les disponibilités du budget de l'Etat affecté à la restauration des biens culturels protégés, une fois le décompte final approuvé par le Service des biens culturels.

Le requérant informera le Service des biens culturels de la date du début des travaux. Si les travaux ne sont pas engagés dans un délai d'une année à compter de la date du présent préavis, la demande sera annulée. Une nouvelle demande devra être déposée.

1 Travaux et frais subventionnables

- Sur la base du devis du 15 octobre 1997 établi par M. Thomas Mikulas, le montant présumé des frais subventionnables est estimé à 138'700 frs.
- Le montant définitif des frais subventionnables sera fixé sur la base du décompte final, accompagné des factures acquittées et après inspection des travaux par le Service des biens culturels. Le montant des frais subventionnables ne pourra excéder le montant prévu.
- Dans le cas où des travaux subventionnables imprévus au devis devraient être exécutés, une demande d'octroi de subvention complémentaire sera être déposée dès connaissance de la nouvelle situation.

2 Taux de la subvention

• En application de l'article 10, alinéa 1, du règlement d'exécution de la loi sur la protection des biens culturels, le taux de la subvention est fixé à 17 %.

- En application de l'article 10, alinéa 2, le taux de base est exceptionnellement augmenté de 5 % en tenant compte du coût de la restauration et de l'absence d'avantage matériel que le propriétaire peut retirer des travaux.
- Compte tenu de la réduction linéaire de 10 % décidée en vertu du décret du 20 octobre 1994 ainsi que l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 1995, le montant de la subvention est réduit de 10%.

En conséquence, le taux de la subvention est fixé à 19,8 %.

3 Conditions

En application des dispositions de la loi sur la protection des biens culturels et de son règlement d'exécution:

- Les directives du Service des biens culturels relatives à l'exécution des travaux doivent être observées. Le propriétaire prendra contact en temps opportun avec Mme Marie-Thérèse Torche, adjointe au conservateur, responsable du dossier.
- La subvention peut être réduite ou supprimée lorsque les travaux n'ont pas été exécutés conformément aux directives du Service des biens culturels.
- Toute aide financière apportée par des tiers doit être déclarée. La subvention peut être réduite ou supprimée en fonction de l'aide apportée par des tiers.
- La restitution totale ou partielle de la subvention peut être exigée lorsque celle-ci a été versée sur la base d'indications fausses.
- Le propriétaire doit restituer le montant de la subvention s'il revend son bien, à titre onéreux, moins de dix ans après le versement de la subvention ou s'il procède à des modifications de l'objet sans l'accord du Service des biens culturels.

En vous remerciant des efforts que vous consentez pour la conservation et la restauration des biens culturels, nous vous prions d'agréer, Révérende Mère Abbesse, nos salutations distinguées.

Bernard Garnier

Président

Claude Castella

Conservateur

Annexe: marche à suivre

ABBAYE DE LA FILLE-DIEU, ROMONT

139 796.70

SITUATION FINANCIERE RESTAURATION DE L'ORGUE

T. Mikulas, Architecte EPFL - SIA, Le Mont-s-Lausanne

mis à jour le

27

2

2 000

art CFC	Objet	Entreprise	Devis	adjugé pour	facturé	offres	estimé	TOTAL	bon no	subv. à 100 %	subv. proport.
1	Travaux préparatoires				I			0.00			
								0.00			
		TOTAL 1	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
art CFC		Entreprise	Devis	adjugé pour	facturé	offres	estimé	TOTAL	bon no	subv. à 100 %	subv. proport.
23	Installations électriques							0.00			
234	Orque de choeur	T	Ш)			0.00			
	Modification alimentation	EEF	cf. orgue		126.75			126.75	108	126.75	
								0.00			
		TOTAL 23	0.00		126.75	0.00	0.00	126.75		126.75	0.00
art CFC	Objet	Entreprise	Devis	adjugé pour	facturé	offres	estimé	TOTAL	bon no	subv. à 100 %	subv. proport.
29	Honoraires							0.00			
291	Architecte	T. Mikulas		2 000.00	2 000.00			2 000.00	117	2 000.00	
	- 10							0.00			
		TOTAL 29	0.00		2 000.00	0.00	0.00	2 000.00		2 000.00	0.00
art CFC	Objet	Entreprise	Devis	adjugé pour	facturé	offres	estimé	TOTAL	bon no	subv. à 100 %	subv. proport.
5	Frais secondaires		1)					0.00			
								0.00			
		TOTAL 5	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
art CFC	Objet	Entreprise	Devis	adjugé pour	facturé	offres	estimé	TOTAL	bon no	subv. à 100 %	subv. proport.
9	Ameublement et éléments liturgiques							0.00		0.00	0.00
903	Orgues	Füglister	270 000.00	120 800.00		121 605.00	j. j	121 605.00		121 60500	
	acompte 1		11	1 1	40 300.00	-40 300.00		0.00	1	0.00	
	acompte 2				40 300.00	-40 300.00	(0.00	81	0.00	
	acompte 3	11.			28 000.00	-28 000.00		0.00	105	0.00	
	solde				13 005.00	-13 005.00	1	0.00	114	0.00	
			W.					0.00	ll	0.00	
	Sculptures et dorures	W. Furrer		14 900.00		16 017.00		16 017.00		16 017.00	<u> </u>
	acompte 1	11	le te		12 000.00	-12 000.00		0.00	113	0.00	
	solde	и	"		4 017.00	-4 017.00		0.00	131	0.00	
	Installations électriques		ж.				cf. CFC 234	0.00		0.00	
		1		1,			1,	0.00		0.00	ļ
	Maquette 1/1 gabarit socle	Clément	0.00		47.95			47.95	86	47.95	
			#					0.00		0.00	
								0.00			
		TOTAL 9	270 000.00		137 669.95	0.00	0.00	137 669.95		137 669.95	0.00

Devis	facturé	offres	estimé TOTAL	subv. à 100 % subv	proport.
270 000 00	139 796 70	0.00	0.00 139 796 70	139 796 70	0.00

TOTAL ORGUE